

Golbey, le 28/04/2022,

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
d'Épinal

Ancien Député des Vosges  
Membre honoraire de l'Assemblée Nationale  
Ancien Maire d'Épinal  
Maire honoraire

Madame Françoise PIAGET  
Maire de la commune de CHATEL SUR MOSELLE  
1, place du Général de Gaulle  
88330 CHATEL SUR MOSELLE

DIRECTION HABITAT-AMENAGEMENT DURABLE  
Réf. : BP/16-2022  
Affaire suivie par Bertrand PERRIN  
Tél. : 03.56.32.10.00  
[bertrand.perrin@agglo-epinal.fr](mailto:bertrand.perrin@agglo-epinal.fr)

OBJET : Avis relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire,


Vous avez transmis par un mail daté du 20 janvier 2022 le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal, en tant que Personne Publique Associée, est invitée à formuler un avis sur tout document d'urbanisme élaboré, révisé ou modifié sur son territoire à travers l'exercice de sa compétence «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» mais également en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et au vu de l'exercice de sa compétence « développement économique.

Au regard du PLH en vigueur, la Communauté d'Agglomération d'Épinal n'a pas de remarque particulière de nature à faire évoluer votre projet.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'effort réalisé puisque votre projet de PLU pourrait tendre vers une compatibilité avec le principe de Zéro Artificialisation Net (ZAN) mis en avant dans la dernière Loi Climat et Résilience d'aout 2021.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



  
Michel HEINRICH